

Date de dépôt : 29 avril 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M me Anne Emery-Torracinta :
Politique genevoise contre le chômage (4) : allocations de retour
en emploi (ARE), où en est-on ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans son communiqué de presse du 3 février 2010¹ consacré aux indemnisations en cas de chômage, le Conseil d'Etat affirmait que « contrairement à la plupart des autres cantons, Genève dispose de puissants instruments de réinsertion en faveur des chômeurs arrivant au terme de leur durée d'indemnisation » à savoir « en particulier l'allocation de retour en emploi (ARE) et les emplois de solidarité (EdS) ».

Une personne ayant épuisé ses droits à une indemnisation chômage peut bénéficier d'une ARE si elle retrouve un travail salarié auprès d'une entreprise active dans le canton de Genève. L'autorité compétente peut également lui proposer une telle mesure de sa propre initiative. L'ARE est versée de manière dégressive. Elle correspond à 80% du salaire mensuel brut pendant le premier quart de la mesure, puis est réduite de 20% par quart restant.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner un bilan chiffré et actualisé, année par année, des ARE, à savoir le nombre de personnes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ARE depuis l'entrée en vigueur de la loi en matière de chômage (LMC) ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

¹ Voir : http://www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/ppresse/20100203.asp

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Pour mémoire, les nouvelles dispositions de la loi en matière de chômage sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2008.

Les placements avec ARE ont été les suivants :

2008 : 518

2009 : 389

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP